

AR PREFECTURE

030-213000284-20170408-031_2017-DE
Regu le 21/04/2017

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

**Délibération n° 031/2017
du Conseil municipal
Séance du 8 avril 2017**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 27 mars 2017**
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 26
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 6
Nombre de Conseillers municipaux absents : 1

L'an deux mille dix-sept, le 8 avril à 10 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de l'hôpital de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean Christian **REY**, Maire.

Conseillers municipaux présents : M. Jean Christian **REY**, M. Jean-Yves **CHAPELET**, Mme Catherine **EYSSERIC**, M. Maxime **COUSTON**, Mme Emmanuelle **CREPIEUX**, M. Michel **CEGIELSKI**, Mme Ghislaine **COURBEY**, M. Vincent **POUTIER**, Mme Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Mme Karine **GARDY**, M. Denis **RIEU**, Mme Ghislaine **PAGES**, M. Raymond **MASSE**, M. Anthony **CELLIER**, M. Christian **SUAU**, M. François **PENCHENIER**, Mme Christine **MUCCIO**, M. Philippe **BERTHOMIEU**, Mme Carole **BRESCHET**, Mme Murielle **ISNARD**, Mme Claudine **PRAT**, M. Christian **ROUX**, Mme Yvette **ORTIZ**, M. Claude **ROUX**, Mme Anne-Marie **AYMERIC**, M. Jean-Pierre **NAVARRO**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : M. Rémy **SALGUES** *procuration à M. GRAZIANO-BAYLE*, M. Ali **Ouatizerga** *procuration à M. CEGIELSKI*, Mme Laurence **VOIGNIER** *procuration à JC REY*, Mme Aldjia **SAIDIA** *procuration à D. RIEU*, M. Serge **ROUQUAIROL** *procuration à Ch. ROUX*, M. Michel **AYMERIC** *procuration à A-M. AYMERIC*

Conseillers municipaux absents : M. Stéphane **PEREZ**

Secrétaire de séance : Catherine **EYSSERIC**

Objet : Désaffectation puis déclassement du domaine public de l'Impasse des Récollets. Ouverture de l'enquête publique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

AR PREFECTURE

030-213000284-20170408-031_2017-DE
Reçu le 21/04/2017

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment en ses articles L. 141-1 à L. 141-4 et R. 141-4 à R. 141-10,

Considérant que l'impasse des Récollets à désaffecter puis à déclasser (environ 160 m²) est propriété de la commune,

Considérant que les conditions pour constater la désaffectation sont réunies et que le déclassement du chemin susmentionné poursuit un but d'intérêt général,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission urbanisme, finances et ressources Humaines du 29 mars 2017,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la désaffectation puis le déclassement de l'impasse des Récollets,
- de lancer l'enquête publique préalable à la cession,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 8 avril 2017

Pour copie conforme au registre
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2017

Le Maire
Jean Christian REY